

Parc national du Mercantour

Objectif 02: Protéger l'image du parc et promouvoir l'écoresponsabilité des activités s'exerçant dans le cœur

[...]

Actions contractuelles contribuant à l'atteinte de l'objectif II

[...]

- **Action contractuelle 5: Encourager les certifications pour les activités s'exerçant dans le cœur**

Les démarches de certification qui seront soutenues concernent en priorité les activités forestières (PEFC, FSC, ISO14001) agricoles (label AB, démarches HVE et HVN) et touristiques (marque « parc national du Mercantour »).

Rôles de l'établissement public du parc

- apporte conseil et aide technique
- promeut des démarches exemplaires

Contributions attendues des communes adhérentes

- promeuvent et favorisent ces démarches

Principaux autres partenaires à associer

ONF, chambres consulaires, organismes certificateurs, FIBOIS

L'action contractuelle 5 s'applique à tout le cœur du parc.

[...]

Page 36 de la Charte PNM

Référence ID de l'article : #2541

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-05-28 09:19